



Règlement communal - Mersch

Abrogation de la taxe d'autorisation d'exploiter un service de taxi.

En séance du 27 juin 2016 le conseil communal de Mersch a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé la taxe d'autorisation d'exploiter un service de taxi.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 septembre 2016 et par décision ministérielle du 9 septembre 2016 et publiée en due forme.

